



## La Mutuelle Communale

En France, plus de 4 millions de personnes ne possèdent pas de mutuelle santé car seuls les salariés sont concernés par la complémentaire santé obligatoire.

Face à ce constat et dans le but de répondre aux carences de la loi, la Commune du Gault Saint-Denis s'est mobilisée comme de nombreuses autres collectivités, pour améliorer l'accès aux soins par l'intermédiaire de « Mutuelles communales », anciennement appelées « Mutuelles de villages », qui jouent sur l'effet de groupe auprès des Assureurs Santé et Mutuelles.

Ce Service est principalement destiné aux retraités, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants et étudiants, sans limite d'âge, questionnaire de santé ou minimum de revenu.

### **Les conventions ont été signés entre la Commune et les 2 assureurs : AXA et Groupama**

- Une offre personnalisée pour une première souscription comme pour une comparaison à une offre existante.
- Une tarification simple
- Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins
- Une mutuelle ouverte à tous
- Aucune obligation de souscription  
*(Renseignements en Mairie)*